

OBSERVATIONS
 SUR
 LES DANSES.

Ne vous conformez point au présent siècle; mais soyez transformés par le renouvellement de votre esprit, afin que vous éprouviez que la volonté de Dieu, est bonne, agréable et parfaite. (*Épître de St. Paul aux Romains, ch. XII. v. 2.*)

LAUSANNE,

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ

POUR LA DISTRIBUTION DE LIVRES RELIGIEUX

DANS LE CANTON DE VAUD,

ET SE TROUVE AU DÉPÔT CENTRAL,

chez Jn. VINCENT lib., rue St. Pierre, N^o 19,
 ainsi que dans les autres dépôts de la Société.

AVERTISSEMENT. 03

De nos jours, Dieu soit béni, il est un nombre de personnes, déjà assez grand, qui ne veulent prendre aucune part aux plaisirs du monde, parce qu'elles savent combien ils seraient funestes à leur ame immortelle. Mais aussi ces personnes sont accusées d'exagération, et elles ont à soutenir bien des attaques à ce sujet. Leur éloignement des danses les expose à beaucoup plus de haine et de mépris que ne l'ont jamais fait les péchés auxquels elles se livraient auparavant. Il semble, à voir les sentimens qu'on leur témoigne, qu'elles font un grave péché en renonçant à ces plaisirs, et que ces plaisirs-là sont une bonne œuvre qu'il est important au bonheur de la société que chacun pratique avec zèle. Les danses ayant donc de nombreux partisans, ceux qui les approuvent appuyant leur sentiment sur certaines raisons, c'est à combattre ces raisons que nous destinons ce petit écrit, afin d'éclairer sur leur conduite les partisans de ce genre de divertissement. Ce n'est pas un esprit de contention ou de dispute qui nous anime; mais le désir sincère de rendre témoignage à la vérité et de travailler au véritable bonheur de notre prochain. Et si quelques-uns de

g. E. M. Dec. 4/22
ceux qui liront ces lignes trouvent que nous avons parlé d'une manière trop dure ou trop sévère, nous les prions d'être persuadés que nous n'avons point été guidés par l'aigreur, et de faire réflexion que la vérité a toujours paru dure à ceux dont elle condamne la conduite; qu'il y aurait bien plus de dureté, qu'il y aurait véritablement de la cruauté à la tenir captive; que la charité commande de la dire ouvertement; que c'est aimer que de ne point flatter les passions du prochain, et haïr, au contraire, que de lui cacher son état. Oui, ô nos lecteurs, réfléchissez à tout cela; et que ces réflexions ne vous abandonnent pas durant la lecture de ce petit ouvrage! Ajoutez-y cette autre réflexion bien importante et bien propre, avec la bénédiction de Dieu, à vous faire juger sainement, de ce que vous allez lire : « quand je serai » sur mon lit de mort, près de quitter ce monde, tous ses biens et tous ses plaisirs, trouverai-je que ce livre m'en a trop dit? Quand je serai devant le Tribunal de Christ, où je serai jugé sur ce que j'aurai fait, soit bien soit mal, *étant dans mon corps*, trouverai-je qu'on aurait dû me taire ce qui est écrit ici, ou me le dire avec plus de ménagemens? » Lecteurs, le tems s'enfuit; l'éternité s'approche; plus que quelques jours, et le moment arrivera, où l'homme ne pourra plus contester avec la vérité. Oh! pour l'amour de vous-mêmes, cessez dès ce moment de contes-

ter ! et rendez vous à des raisons qui viennent de Dieu , puis qu'elles sont tirées de la Bible ! — Si c'était la volonté du Seigneur que ce petit écrit fût dans sa main un instrument pour ouvrir les yeux, ne fût-ce qu'à une seule personne, combien nous l'en bénirions ! Nous te supplions, Bon Dieu, qui *confonds les choses fortes par les choses faibles*, de mettre ta bénédiction sur ce livre, d'agir en ceux qui le liront avec cette puissance qui persuade et qui touche à salut ! Fais-le , par l'Esprit Saint , et pour l'amour de Jésus !
Amen ! —

OBSERVATIONS SUR LES DANSES.

LES principales raisons que les partisans des danses actuelles avancent pour les justifier, sont les suivantes :

I^{re}. raison. « De tout tems on a dansé. »

II^{de}. raison. « Les danses ne sont pas défendues par » l'Écriture Sainte. »

III^e. raison. « Notre Seigneur a assisté aux noces » de Cana. »

IV^e. raison. « On lit dans le chapitre 3 de l'Ecclé- » siaste, qu'il y a un tems pour toute chose, un tems » pour rire, un tems pour sauter de joie.

V^e. raison. « La danse est une action indifférente en » elle-même, qui, comme les autres actions indifférentes, » peut devenir bonne ou mauvaise, suivant la manière » dont on s'y comporte, et qui par conséquent est une » chose bonne, pourvu qu'en le faisant on ne se querelle » pas, qu'on ne se batte pas, qu'on ne boive pas trop de » vin, et en général, pourvu qu'on s'y conduise hon- » nêtement et qu'on y aille dans un bon but. »

RÉFUTATION.

I^{re}. RAISON QUE LE MONDE AVANCE EN FAVEUR DES DANSES.

La première raison que l'on avance en faveur des danses, c'est leur ancienneté : « De tout tems l'on a » dansé, » dit-on.

Que l'on ait dansé de tout tems, c'est ce qu'il est impossible de prouver ; mais ce qui est certain, c'est

qu'en effet les danses sont fort anciennes. — L'histoire nous apprend qu'elles étaient déjà en usage parmi les Egyptiens, même avant la sortie des enfans d'Israël.

On croit que dans l'origine elles se mêlaient aux chants de joie et de louange à l'honneur de la Divinité. C'est ce que fit l'ancien peuple de Dieu ; ses actions de grâces à l'Eternel étaient accompagnées de danses qu'on appelait « danses sacrées. » Elles s'exécutaient dans les fêtes solennelles, lorsque l'Eternel s'était manifesté d'une manière éclatante, en leur faveur, lorsqu'ils célébraient quelque événement heureux. C'est dans une telle circonstance que le roi David se joignit aux sacrificateurs et dansa en présence de tout le peuple Juif, en accompagnant l'arche depuis la maison d'Obed-Edom, jusqu'à la ville de Jérusalem.

Cette danse du roi David devant l'arche, n'avait rien de commun avec les danses de nos jours, ni quant à la forme, ni quant à la signification. Sa joie était purement religieuse et la danse qui l'exprimait l'était aussi ; c'est ce que prouve ce qui est dit : *David sautait de toute sa force devant l'Eternel.* « Il ne faut pas présumer, dit un Ministre protestant, que David ait sauté ou dansé devant l'arche d'une façon charnelle et mondaine et comme font les enfans de ce siècle en leurs dissolutions ; mais il faut entendre que cette sienne action procédait purement d'une joie spirituelle et sainte que l'Esprit de Dieu excitait en son cœur pour l'établissement de son pur service, et au sujet de la figure exquise et divine qu'il considérait en l'arche, de la grâce salutaire de notre Sauveur Jésus-Christ, qui devait naître en son tems de sa semence selon la chair. » Or, assurément on ne danse pas à présent par zèle pour le service de Dieu, mais par zèle pour le monde et par le désir de se dissiper et de se distraire des idées sérieuses.

Quant aux danses sacrées des Juifs , lisez les endroits suivans dans l'Ancien Testament, Exode XV, les 21 premiers versets. Comparez avec 1 Samuel XVIII. 6. 7. 2 Sam. VI. 14 et 16. 1 Chron. XIII. 8. et XV en entier. Juges XXI. 19, 20, 21 et 23. Voyez aussi Jér. XXXI. 1—14, et Lamentat. V. 15. Remarquez bien que ces danses étaient accompagnées du chant des cantiques, et qu'elles n'étaient exécutées que par des personnes du même sexe. Voyez Exode XV. 1 Sam. XVIII. et Jug. XXI cités ci-dessus; c'étaient des filles et des femmes qui les exécutaient; voyez aussi 2 Sam. VI; c'était David seul qui dansait devant l'arche.

Tout comme les Hébreux ont dansé jadis à l'honneur du vrai Dieu; de même les Egyptiens, les Grecs, les Romains et d'autres peuples Païens ont eu leur danses à l'honneur de leurs faux dieux. Mais ces danses étaient accompagnées des désordres qu'autorisaient ces fausses divinités, sorties de l'imagination des hommes. Ainsi les fêtes du dieu Bacchus se célébraient dans l'ivresse et la débauche, pendant la nuit.

Les Egyptiens instituèrent des danses à l'honneur du bœuf Apis qu'ils adoraient comme un dieu. C'est à leur imitation que le peuple d'Israël, qui venait de quitter l'Egypte, imagina dans le désert la danse autour du veau d'or. (Voyez cette danse, Exode chap. XXXII.)

Les danses que les païens instituèrent à l'honneur de leurs faux dieux s'exécutaient, ou dans les places publiques, ou dans les bois, ou dans les temples, avec grande pompe, au son des instrumens de musique.

Les païens avaient, de plus, des danses qui n'étaient point appelées, sacrées, savoir les danses lascives, ou qui peignaient la volupté; les danses de l'hymen ou danses nuptiales, en usage dans les noces; ces dernières étaient plus particulièrement en usage à Rome; il y avait aussi les danses théâtrales, en usage dans les comédies et les danses du 1^{er}. jour de l'an, où

L'on se livrait pendant plusieurs jours à toutes sortes d'excès et de débauches.

A Rome et dans toute l'Italie, il y avait encore une autre danse, appelée, danse du 1^{er}. jour de Mai. Voici comment cette fête était célébrée : plusieurs troupes de jeunes citoyens des deux sexes sortaient de la ville au point du jour ; elles allaient en dansant au son des instrumens champêtres, cueillir dans la campagne des rameaux verts ; elles les rapportaient de la même manière dans la ville et elles en ornaient les portes des maisons de leurs parens, de leurs amis, et dans la suite, de quelques personnes constituées en dignité. Ceux-ci les attendaient dans les rues, où l'on avait eu soin de tenir des tables servies de toutes sortes de mets. Pendant ce jour tous les travaux cessaient, on ne songeait qu'au plaisir. Le peuple, les magistrats, la noblesse confondus et réunis par la joie générale, semblaient ne composer qu'une seule famille ; ils étaient tous parés de rameaux naissans : ne pas avoir cette marque distinctive de la fête, aurait été une espèce d'infamie.

Cette fête commencée dès l'aurore et continuée pendant tout le jour, fut avec la succession des tems poussée bien avant dans la nuit : ces danses dégénérent dans la suite en des danses galantes, et amenèrent une grande corruption ; Rome et toute l'Italie étaient plongées alors dans une débauche si honteuse que Tibère lui-même en rougit, et cette fête fut solennellement abolie. Mais elle avait fait des impressions trop profondes ; on eut beau la défendre, on la renouvela après les premiers momens de la promulgation de la loi, et elle se répandit dans presque toute l'Europe.

Parlons maintenant des danses en vogue dans notre Canton. Les danses les plus fréquentées et qui se prolongent le plus, sont les suivantes. 1^o Les danses du nouvel an, qui sont générales dans notre pays. 2^o Les

danses qu'on appelle vulgairement danses de camintran ou des brandons. 3^o Les danses de la Bénéchon (dédicace, ou fête de la dédicace.) 4^o Les danses du mois de Mai. Ces trois dernières ne sont pas générales, elles ne sont en vogue que dans quelques villages du Canton. Nous ferons la description de cette dernière pour donner une idée de la manière dont se célèbrent toutes les fêtes de ce genre qui se font dans ce pays.

Afin que rien ne manque au brillant de la fête, dans chaque maison du village où elle a lieu, l'on fait ses apprêts pour bien recevoir et bien régaler ses amis et ses parens qui viendront des villages environnans. Personne ne veut rester en arrière, et les pauvres, voulant imiter les riches, sont souvent obligés, pour satisfaire leur vanité, de contracter des dettes.

Cette fête commence un Dimanche. Les jeunes gens qui veulent danser paraissent déjà le matin au service divin avec une mise orgueilleuse, chacun d'eux ayant un beau bouquet, les garçons à leurs chapeaux, les filles au devant d'elles. Bel ornement pour des coupables qui vont se présenter devant *ce Dieu qui regarde à celui qui est brisé, qui est humble d'esprit et qui tremble à sa Parole!* belle préparation pour aller dire : « nous confessons que nous sommes de pauvres pécheurs, enclins au mal, conçus et nés dans le péché et dans la corruption, etc. » -- Peut être que le luxe n'est pas partout le même : mais les détails suivans ne sont presque jamais oubliés. Aussitôt après le service divin, l'on se rassemble dans une maison, pour boire; puis l'on se rend en procession pour danser sur un plancher préparé, en plein air, ou dans une grande chambre, ou dans une grange. L'on s'y rend avec grand bruit, au son du violon, du tambour, de la flûte et d'autres instrumens de musique, en chantant et en poussant des cris de toute espèce. Pendant toute la durée de la fête qui est ordinairement de trois ou quatre jours, les mêmes scè-

nes se renouvellent. L'on boit, l'on rit, l'on s'éniivre, l'on chante des chansons impures, l'on se querelle, l'on jure; la pudeur et la décence sont sacrifiées. Quelquefois, non content de se livrer à ces dissipations dans son village, l'on va en procession dans un village voisin. Des garçons habillés en militaires, à cheval, sont à la tête du cortège; suivent les musiciens; vient ensuite le plus grand nombre des jeunes gens à pied; quelquefois, certains garçons des plus adroits, et experts à faire des gentilleses à leur façon, se masquent et accompagnent ce cortège; on y voit même aussi des filles à cheval. L'on s'avance ainsi en chantant et en poussant toutes sortes de cris, jusqu'à ce qu'enfin l'on arrive dans le village où ces malheureux jeunes gens échauffés par le vin et les cris, se livrent à de nouveaux excès. Quand on a assez fait de folies dans l'endroit où l'on est venu, l'on retourne au premier endroit avec le même bruit, pour continuer encore le même train. — Voilà comment se célèbrent ces fêtes qui ont tant de partisans! Si chaque fois que l'on danse dans notre pays, on ne le fait pas avec autant de pompe extérieure et de durée que dans la fête que nous venons de décrire, cependant toujours est-il vrai que les juremens et d'autres péchés ne sont pas oubliés.

Tout ce que nous venons de dire de la fête du mois de Mai, est applicable aux danses de la Bénechon. Celles-ci ont un caractère plus odieux encore, par l'opposition qu'il y a entr'elles, et ce qui en a été le prétexte. Elles ont pris naissance à l'occasion de la construction d'un nouveau temple; ainsi une circonstance très-sérieuse a été une source de dissipations et de vanités; ce qui devrait faire rentrer chacun en soi-même, l'en fait sortir toujours davantage. Au lieu de se dire: «il y a tant d'années nous avons consacré notre temple à Dieu; je dois lui consacrer aussi mon

« corps, pour qu'il soit le temple du Saint-Esprit, » on en fait, ô honte! ô dépravation! le temple du démon, en le remplissant de viandes et de vin!

Nous dirons aussi un mot des danses de mariage, parce qu'elles ont un caractère qui leur est propre. Ces danses sont malheureusement générales dans le Canton. Elles se font aux dépens de quelqu'un qui se marie. Assez souvent l'on voit des jeunes gens exercer la plus odieuse tyrannie à l'égard des nouveaux époux. Ils leur demandent de fortes sommes d'argent, pour avoir de quoi satisfaire plus largement leur amour pour les plaisirs et leur passion pour le vin; (1) et s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils désirent, ils menacent de charivaris : menace qu'ils effectuent, si les époux persistent à refuser. Faut-il que dans un pays libre, l'on exerce une telle tyrannie? Faut-il que l'on ait si peu de respect pour les lois qui défendent ces charivaris? Faut-il enfin, que tout en se disant chrétiens, l'on soit si éloigné de cette charité chrétienne qui ne *cherche point son intérêt*? (1 Corinthiens XIII. 5.)

Disons aussi, que quoique l'on n'ait pas chez nous, comme chez les anciens païens, des danses appelées nuptiales, cependant il n'est pas rare de voir faire dans les danses de nos jours les mêmes représentations indécentes que les païens faisaient dans leurs danses nuptiales.

Partisans des danses, comparez maintenant les vôtres, avec celles des anciens, et dites-nous auxquelles elles ressemblent. Ressemblent-elles aux danses sacrées des Hébreux? Ne ressemblent-elles pas plutôt à celles des païens?—Ah! si vous voulez continuer à les fréquenter, sachez que vous vous rendez par-là semblables à ces malheureux païens qui sont sans Dieu, sans Christ et sans espérance au monde; ainsi ne trouvez pas étrange

(1) Nous savons que dans un village de notre Canton, on a demandé 30 louis; enfin on s'est contenté de 17!!!

que les vrais chrétiens ne veuillent pas y prendre part : ils imitent, en cela, les chrétiens de la primitive Église qui ne participaient point aux danses des païens, quoiqu'elles fussent fort anciennes : car tout vrai chrétien sait, que si ce que l'on a fait jadis, est contraire à la Parole de Dieu, il doit s'en abstenir. — L'ancienneté d'une chose ne la rend pas bonne, de mauvaise qu'elle est. Car s'il en était ainsi, ce serait une bonne chose de tuer quelqu'un ; puisque il y a fort longtems que Caïn tua son frère et assurément avant l'invention des danses mondaines. Les impurs, les voleurs, les idolâtres pourraient aussi se justifier de la même manière ; car ils pourraient dire : on a agi depuis longtems de cette manière.

De plus, Dieu nous défend de nous appuyer sur les usages et les coutumes des hommes. Si nous voulons trouver la vérité, cherchons-la dans la Bible, et non dans ce que les hommes ont fait jusqu'à présent, ni dans ce qu'ils disent et font encore. La Parole de Dieu dit : *Ne vous conformez point au présent siècle.* (Rom. XII. 2.) *Tu ne suivras point la multitude pour mal faire.* (Exode XXIII. 2.) Se trouvèrent-ils bien, les hommes du tems de Noë d'avoir voulu faire comme le grand nombre, plutôt que comme Noë ? *le déluge vint qui les emporta tous.* Se trouvèrent-ils bien les habitans de Sodome d'avoir voulu suivre la multitude plutôt que le juste Lot ? *Il plut du ciel du feu et du soufre qui les fit tous périr.* — Suivons-donc uniquement ce que dit la Bible.

Mais l'on dit, que les danses ne sont pas défendues par la Bible. Voyons si l'on dit vrai.

II^{de}. RAISON QUE LE MONDE AVANCE EN FAVEUR DES DANSES.

« Les danses, dit-on, ne sont pas défendues par
» l'Écriture-Sainte. »

1° Que signifient donc ces passages ? *Malheur à ceux qui se lèvent de bon matin pour chercher la cervoise , qui boivent jusqu'au soir , jusqu'à-ce que le vin les échauffe ! La harpe , le luth , le tambour , la flûte et le vin se trouvent dans leurs festins ; ils n'ont aucun égard à l'œuvre de l'Éternel et ne considèrent point l'ouvrage de ses mains. C'est pour cela que le sépulcre s'est élargi et qu'il a ouvert sa gueule sans mesure. La magnificence de ce peuple , sa multitude , sa pompe et ceux qui s'y réjouissent y descendront en foule. (Es. V. 11, 12, 14.)* Ce passage condamne certainement les danses actuelles, puisqu'il condamne ce qui fait la partie la plus importante des danses, les excès du vin, le luxe et la musique mondaine ; ôtez, en effet, de ces divertissemens les instrumens de musique, l'abondance du vin, la pompe et la magnificence qui les accompagnent, que deviendront-ils ? Le monde les abandonnerait ! Prenez garde à ce passage de la Parole, ô lecteurs ! *C'est pour cela (c'est à cause de ces choses) que le sépulcre s'est élargi, et a ouvert sa gueule sans mesure ; votre magnificence y descendra, votre multitude et votre pompe, et vous tous qui vous y réjouissez.*

Vous dites que l'Écriture Sainte ne défend pas les danses ! Ecoutez attentivement ce passage de Job où il les représente comme étant un des plaisirs des méchans. En effet, en parlant des méchans il dit : *ils font sortir devant eux leurs petits comme un troupeau de brebis, et leurs enfans sautent. Ils sautent au son du tambour et du violon, et se réjouissent au son des orgues. Ils passent leurs jours dans les plaisirs, et en un moment ils descendent au sépulcre. (Job. XXI. 11. 12. 13.)*

Ajoutons à ce qui vient d'être dit, quelques exemples de danses dont parle la Bible et qu'elle condamne. Comme elles sont assez semblables à celles de nos jours, on peut en conclure qu'elle condamne aussi celles-ci.

Dans le livre de l'Exode, chap. XXXII. v 6, il est écrit que les Israélites dansèrent devant le veau d'or, et que l'Eternel dit à Moïse : *Va, descends, car ton peuple que tu as fait monter du pays d'Egypte, s'est corrompu.* Si l'on ne danse plus à l'occasion de l'idolatrie d'un veau d'or, on danse à cause de l'idolatrie du cœur, de l'amour du monde qui est une véritable idolatrie ; comme les Hébreux devenus idolâtres, l'on danse maintenant pour encenser à ses penchans, l'on s'assied pour manger et pour boire ; pour s'enivrer, puis l'on se lève pour danser ; et même l'on va plus loin que les Juifs dans le péché ; car très-souvent l'on se querelle et l'on se bat ; l'on danse plusieurs jours de suite ; l'on danse le jour du Seigneur ; ce que ne firent pas les enfans d'Israël ! Lisez avec attention la réflexion que fait la Parole de Dieu sur les danses de son peuple autour du veau d'or : *or ces choses ont été des exemples pour nous, afin que nous ne désirions point de mauvaises choses comme ils en désirèrent ; et que vous ne deveniez point idolâtres, comme quelques-uns d'eux, selon qu'il est écrit : le peuple s'assit pour manger et pour boire et ensuite ils se levèrent pour DANSER ; et que nous ne commettions point de fornication, comme quelques-uns d'eux en commirent, et il y en eut vingt et trois mille qui périrent en un même jour.* TOUTES CES CHOSES QUI LEUR ARRIVAIENT SONT DES EXEMPLES POUR NOUS, ET ELLES SONT ÉCRITES POUR NOUS INSTRUIRE, NOUS QUI SOMMES PARVENUS AUX DERNIERS TEMS. (1 Cor. X. 6. 7. 8. 11. 12.)

Dans le chapitre XIV, v 6, de l'Évangile selon St. Matthieu, il est parlé de la danse de la fille d'Hérodiades, le jour anniversaire de la naissance d'Hérode ! Elle fut la cause de la mort de Jean Baptiste ! et les danses de nos jours sont la cause d'une multitude de transgressions du 6^e commandement, comme nous le verrons !

2^o Lors même que la Parole de Dieu ne renfermerait pas des déclarations positives contre les danses, celles-ci n'en seraient pas moins défendues par elle, parce qu'elles sont entièrement contraires à l'esprit de l'Évangile, c'est-à-dire aux sentimens qu'il exige de tout homme pour être un chrétien. En effet, l'Évangile appelle ceux qui le reçoivent à aimer la prière, à *prier en tout tems et en tout lieu*, à être sérieux; à sentir leurs péchés; à *renoncer à eux-mêmes* et au monde; à *se dépouiller du vieil homme qui se corrompt par les convoitises qui séduisent*, à *s'affectionner aux choses qui sont en haut*, et non point à celles qui sont sur la terre; et à *se réjouir au Seigneur*. Voilà à quoi l'Évangile appelle les chrétiens! Lisez les passages suivans qui vous en convaincront. 1 Tim. II. 8. Luc XXI. 36. Eph. V. 4. Jaq. IV. 9. Luc IX. 23. 1 Jean II. 15. Eph. IV. 22. Col. III. 2. Phil. III. 1. Or, nous vous le demandons, les danses peuvent-elles contribuer à produire ces sentimens dans ceux qui ne les ont pas, et à les fortifier dans ceux qui les ont? Pouvez-vous dire qu'elles aident à prier? Qu'avant d'y aller on soit bien disposé à prier? Que pendant qu'on y est on puisse bien prier? Si quelqu'un disait dans une réunion semblable, « mes amis, prions; » ne paraîtrait-il pas à tous qu'il se moque? tant c'est peu la place de la prière; enfin est-on bien disposé à prier, quand on a été aux danses? hélas! si on essaye de le faire, on pensera, tout en priant, beaucoup plus aux choses qu'on a vues et entendues, pendant la soirée, qu'à Celui que l'on prie, et qu'aux choses qu'on lui demande? et pendant que la bouche dira : *pardonne nous nos péchés*; le cœur en commettra de nouveaux. — Est-ce dans les danses qu'on peut avoir ce sérieux qui convient à un chrétien? Peut-on s'y abstenir de *ces plaisanteries* que la Bible condamne, et qui sont des choses malséantes? Est-ce dans les danses, au milieu des cris, des éclats de joie, des ins-

trumens de musique, qu'on peut avoir cet esprit de repentance, qui ne doit jamais quitter un pauvre pécheur qui est maudit par lui-même; qui ne peut être sauvé que par pure grâce? — Renonce-t-on à soi-même et au monde, dans les danses? Elles sont si contraires à cet esprit de renoncement, qu'on prendrait avec raison pour un insensé, ou un moqueur, celui qui dirait, je vais aux danses, pour renoncer au monde et à moi-même? Y recherche-t-on les choses qui sont en haut? Nullement. — Pouvez-vous dire qu'en vous réjouissant de cette manière, vous vous réjouissiez au Seigneur; que ce soit Lui, ses grâces, le désir d'être avec Lui au ciel, qui soit la source de votre joie? — L'Évangile appelle encore le pécheur à être prêt à déloger. Les divertissemens sont-ils le moyen de s'y préparer? Voudriez-vous mourir dans une danse? Voudriez-vous que votre ame passât tout à coup, depuis la chambre de vos plaisirs, devant le Tribunal de Christ? Descendez, amateurs des plaisirs, dans votre conscience; quelque faible que soit sa voix, nous sommes assurés qu'elle vous dit: « non, ce ne serait pas une bonne mort; non, ce ne « serait pas une bonne place pour mourir. » Or, qui vous a dit que tandis que vous serez entrés pleins de vie dans le lieu de vos divertissemens, on n'en sortira pas votre cadavre? Qui vous a dit que vous ne mourrez pas, par suite de vos excès? Il y a quelques années qu'un jeune homme de notre pays est mort par suite des danses du nouvel an! Voici encore un autre fait bien frappant, qui a eu lieu il y a cinq ou six ans. Une jeune fille part, masquée, d'une ville de notre Canton, en char avec d'autres personnes aussi masquées, pour se rendre dans une ville voisine; c'était un ou deux jours après le nouvel an; elle prend mal en traversant la ville qui était le but de leur course; on s'arrête devant l'auberge; il faut la descendre du char; elle n'a pas la force de le faire seule, et cette pauvre jeune fille meurt en entrant dans l'auberge et avec ses habits de mascarade!!!

Pour vous faire encore mieux sentir combien ces plaisirs vous conviennent mal, écoutez ceci : ou, vous êtes réconciliés avec Dieu, ou vous n'êtes pas dans cet état là. — Si vous y êtes, ô pécheurs rachetés de Dieu à grand prix, reçus en grâce, délivrés de l'enfer, et faits héritiers du paradis, temples du St. Esprit, votre place est-elle dans les danses ? Est-ce là *glorifier Dieu dans vos corps et dans vos esprits qui lui appartiennent* ? Est-ce pour être là, que Dieu vous a tant aimés et qu'il vous a tant pardonné ? — Si au contraire vous n'êtes pas réconciliés avec Dieu, vous êtes sous la condamnation ; *la colère de Dieu demeure sur vous* ; si vous mourrez dans cet état, vous êtes perdus pour toujours ! Malheureux, les danses vous conviennent-elles dans votre situation ? Rit-il, folâtre-il, le criminel dont la tête va tomber sur l'échafaud ? ou celui qui se trouve dans un vaisseau que la mer furieuse va briser ? ou celui qui voit sa maison près de devenir la proie des flammes ?

3° Les danses contraires à des déclarations positives de la Parole de Dieu, et à l'esprit de l'Évangile, sont encore criminelles, en ce qu'elles sont la cause ou l'occasion de péchés si nombreux, qu'on peut dire qu'elles sont l'école de presque tous les vices. Il faut s'aveugler soi-même *et se séduire par de vains raisonnemens* pour ne pas le comprendre, lorsque l'on compare ce qui s'y fait avec la Loi ou les commandemens de Dieu. Examinons d'abord le 1^{er}, et voyons si les danses n'en entraînent pas la violation.

Premier Commandement.

Les danses entraînent la violation de ce commandement, qui défend *l'idolatrie*. L'idolatrie, consiste d'abord à rendre un service religieux aux fausses divinités, au bois, à la pierre, etc. en second lieu, à donner son

cœur aux créatures. C'est ainsi que St. Paul dit que *l'avare est un idolâtre* (Eph. V. 5.) et que l'ivrogne et le gourmand *ont leur ventre pour Dieu*, (Phil. III. 19.) parce qu'ils ont donné leurs cœurs à ces passions, et non point à Dieu. Or l'amateur des danses est coupable aussi *d'idolatrie*, parce qu'il a donné son cœur aux danses; il aime le monde; et quand on aime le monde, on n'aime Dieu, ni beaucoup, ni peu, on ne l'aime point du tout; c'est la Bible qui le dit: *Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est point en lui.* (1 Jean II. 15.) *Qui veut se rendre ami du monde, se rend ennemi de Dieu.* (Jaq. IV. 4.) Jésus a dit: *nul ne peut servir deux maîtres; car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre.* (Matth. VI. 24.)

Maintenant, ne point aimer Dieu, et aimer le monde, n'est-ce pas une épouvantable idolatrie? — Amateurs des plaisirs, vous reconnaîtrez que vous êtes dans cet état terrible, si vous voulez rentrer en vous-mêmes et vous examiner de bonne foi pour répondre à ces questions-ci: n'est-il pas vrai que vous vous réjouissez d'aller dans une danse et nullement de lire la Bible, et de prier Dieu? N'est-il pas vrai que les heures vous paraissent courtes dans une réunion de plaisirs? mais le même nombre d'heures employées à prier et à vous entretenir des Ecritures, vous sembleraient bien longues? N'est-il pas vrai que vous aimez ceux qui partagent vos plaisirs, et que vous haïssez ceux qui, par principe de piété, s'en éloignent? N'est-il pas vrai que vous trouvez tout simple que l'on se réunisse pour boire, pour s'amuser, pour chanter des chansons mondaines? mais que vous trouvez mauvais que l'on se réunisse pour lire la Bible, pour prier, et pour chanter des cantiques? Nous le demandons, agir ainsi, n'est-ce pas, comme le disent les passages cités plus haut, haïr Dieu et mépriser Dieu?

Ah! que ceux qui aiment les plaisirs mondains écoutent ces paroles du prophète Elie: *Jusques à quand*

clocherez-vous des deux côtés ? Si l'Eternel est Dieu, suivez-le : mais si Bahal est Dieu, suivez-le.
(1 Rois XVIII. 21.)

Troisième Commandement.

Les danses entraînent aussi à transgresser le troisième commandement, *tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain ; etc.* car elles sont la cause de beaucoup de blasphèmes et de juremens. Là, étant échauffé par le vin, on est plus prompt à s'irriter, et par conséquent, à jurer. Là, on voit aussi souvent des personnes qui, dans le dessein coupable de faire rire les assistans, inventent des juremens tout nouveaux. D'autres, dans le même but, associent quelques sentences de nos saints Livres à des paroles sales et à des juremens ; ou bien ils inventent, ils composent des couplets où ils font entrer des blasphèmes et des juremens, qu'ils chantent sur l'air de chansons connues. D'autres qui n'ont pas l'habitude de jurer, le font dans les danses, de peur de passer pour trop dévots. Ils se font même un devoir et une gloire, de jurer, afin de n'être pas soupçonnés par leurs compagnons, d'avoir du penchant pour les idées nouvelles, comme l'on dit, (c'est-à-dire, pour la soumission à la volonté de Dieu) et pour se donner l'air de personnages agueris et allurés. . . .

Enfin, il est facile de montrer que les danses sont contraires au 3^e commandement, en ce que celui qui y va, viole certainement les engagements qu'il a pris envers Dieu, lors de sa Réception. Jeunes gens, on vous a fait cette question ; c'est la 4^e ; « Vous êtes vous éprouvés » vous-mêmes, et êtes-vous résolus à renoncer au péché, » et à régler toute votre vie sur les commandemens de » Dieu ? » —

« Réponse, Oui. »

Or puisque les danses sont contraires à la Bible , elles sont des péchés ; vous avez donc promis d'y renoncér , c'est-à-dire, de ne point y aller du tout.

Dans la confirmation du vœu du Baptême , proprement dit , « vous avez promis de renoncér à l'impiété » et aux passions mondaines , pour vivre dans le siècle » présent selon la tempérance , la justice et la piété. » Une « passion » c'est un désir vif : « les passions mondaines » ce sont les vifs désirs du monde , ou ce que le monde désire vivement. « Le monde » ou les mondains, ce sont tous ceux qui ne prennent pas la Parole de Dieu pour règle de ce qu'il faut croire et faire. Or quelles sont « les passions mondaines » ? qu'est-ce que les mondains aiment et désirent vivement ? Le luxe , les plaisirs et les divertissemens. En promettant de « renoncér aux passions mondaines, » vous avez donc promis de mettre de côté le luxe , et de vous abstenir complètement des plaisirs et des divertissemens des mondains. Mais , ô honte , ô scandale , c'est depuis que vous avez promis de renoncér aux passions mondaines , que vous vous y êtes abandonnés le plus ! Il semble , à voir la conduite de la plupart des jeunes gens après leur Réception, qu'en promettant de renoncér aux passions mondaines , ils ayent promis de s'y livrer !

Vous avez dit aussi : « Nous promettons enfin , de » nous consacrer à Dieu et à Jésus-Christ , et de faire » tous nos efforts pour garder ses commandemens. »

Et c'est après avoir promis de vous consacrer à Dieu et à Jésus-Christ, c'est-à-dire, de vous donner à Lui entièrement, que vous vous donnez, au contraire, entièrement au monde et à la vanité !

Remarquez bien encore que vous avez fait ces promesses « pour tout le tems de votre vie » « que vous vous êtes engagés volontairement et sans » contrainte à servir Dieu toute votre vie. » (9^e et 11^e demandes et réponses.)

Ne dites pas que vous ne compreniez pas le sens de vos promesses. — On ne doit pas faire des promesses sans les comprendre. — Ne dites pas que vous n'avez pas la force de tenir de telles promesses. — Il ne fallait pas les faire. Personne ne pouvait vous y obliger. La Ste. Cène n'est pas une cérémonie civile ! Il faut être disciple de Jésus, il faut avoir son Esprit pour pouvoir le suivre ; il fallait donc attendre d'avoir reçu cet Esprit pour vous enrôler sous son saint étendard ! — Ah ! convertissez vous donc maintenant, sans délai, afin de lui être fidèles. Hâtez vous de croire de cœur au Seigneur Jésus, afin que vos péchés soient effacés, et que vous puissiez être victorieux du monde.

Quatrième Commandement.

Les danses entraînent à transgresser le 4^e commandement : *souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, etc. . . .* Le Dimanche doit être employé tout entier à s'occuper de son ame, tant en particulier, qu'en public. Mais, de nos jours, c'est le Dimanche qui est ordinairement choisi pour les danses ! Une grande partie des jeunes gens ne peuvent presque pas attendre que le service divin soit fini pour commencer à danser. Ce jour dont on doit *se souvenir pour le sanctifier*, c'est précisément celui qui est choisi pour offenser le plus le Seigneur, l'Eternel. Non, il n'y a pas un seul jour de toute la semaine où il se commette autant de péchés, où l'on s'abandonne autant aux plaisirs mondains, au luxe, à l'impureté, à l'ivrognerie et aux disputes.

Non seulement le 4^e commandement ordonne *de sanctifier* le jour du Seigneur : Mais il ordonne encore *de travailler six jours* ; ensorte qu'on le viole aussi en consacrant à des amusemens, un tems destiné au travail,

d'après l'ordre de Dieu. Si après avoir travaillé à *la sueur de notre visage*, pour nous procurer *notre pain*, nous avons quelques heures à notre disposition, nous devons les employer à des choses utiles, à la lecture de la Bible et d'autres bons livres, à instruire nos enfans, nos domestiques, et en général à des œuvres de charité. Du reste, si nous voulons prendre quelques délassemens, qu'ils soient tels que le recueillement de l'ame puisse les accompagner, comme des promenades paisibles, des entretiens fraternels.

Cinquième Commandement.

Le cinquième commandement n'est-il pas violé à cause des danses? Ne voit-on pas souvent des enfans désobéir en allant aux danses, aux auteurs de leurs jours, qui, animés d'une véritable piété, leur recommandent de ne pas y aller? d'autres y rester fort avant dans la nuit, malgré la défense expresse de leurs parens? d'autres leur dire des injures, des grossièretés, des termes de mépris, parce qu'ils ne leur donnent pas, disent-ils, d'assez beaux habits pour y aller, et que tels et tels en auront de plus beaux qu'eux? d'autres se mettre en colère contr'eux, quand ils leur adressent des réprimandes sur ce qu'ils se sont battus dans leurs danses, ou querellés, ou qu'ils y ont commis d'autres péchés. — On voit aussi des enfans qui y vont dépenser de l'argent, dont leurs parens, ou malades, ou infirmes, ou indigens, ou âgés, ont besoin pour se procurer du pain, ou des remèdes, ou du bois, ou des habits, ou pour payer le médecin et le pharmacien! Ces pauvres enfans aiment mieux leurs passions, que leurs parens! Ils préfèrent le plaisir charnel de la danse à celui de faire du bien à ceux qui leur ont donné la vie! Souvent même, on laissera un père et une mère, ou un grand' père et une grand' mère,

seuls chez eux, malades et souffrans, pour courir s'amuser; on préfère ainsi une joie mondaine à l'observation d'un devoir sacré : ou bien, si l'on se voit forcé de rester à la maison pour les soigner, on est de cœur à la danse, si non de corps, et l'on ne soigne ses parens malades qu'à contre cœur; on est plus fâché de ce que leur maladie est un empêchement au plaisir qu'on aime, qu'on n'est fâché de la maladie même, qui les fait souffrir !

Comme on rattache à ce Commandement les devoirs des pères et des mères, des maîtres et des domestiques, disons deux mots pour montrer que les danses entraînent ces diverses classes de personnes, à transgresser aussi le cinquième commandement.— Les pères et les mères doivent élever leurs enfans selon le Seigneur et pour le Seigneur. Evidemment les danses ne font pas partie de l'éducation chrétienne ! et pourtant il y a des pères et des mères qui veulent que leurs enfans les fréquentent ; qui les battent et les persécutent, si, par scrupule de conscience, ils refusent d'y aller ; qui regardent cela comme un déshonneur pour eux et pour leurs enfans ; qui sont plus affligés de ce scrupule, que de les entendre jurer, ou que de les voir manquer d'amour pour la Parole de Dieu ! Il y a des pères et des mères, dans les villes, qui font de la danse une partie très-essentielle de l'éducation de leurs enfans ; qui ont beaucoup plus soin de leur faire apprendre à danser, que de leur faire lire la Bible ; qui se réjouissent, qui sont tout fiers des succès et des éloges qu'ils obtiennent dans une science aussi misérable ! et qui seraient très-affligés, très-mortifiés, s'ils entraient dans le chemin de la piété selon Jésus-Christ, et s'ils y faisaient des progrès ! Il y a des parens qui laissent leurs filles passer des nuits entières dans des bals, et y avoir une manière de s'habiller si peu décente, qu'elle rappelle ce que l'Eternel a dit *des*

filles de Sion (Es. III. 16.) et telle que ces mêmes pères et mères ne permettraient pas à leurs filles une mise semblable dans l'intérieur de leur famille, et surtout ne la permettraient pas à leurs domestiques! — N'y a-t-il pas aussi beaucoup de maîtres qui violent leurs devoirs envers leurs domestiques, par leur amour pour le plaisir, qui les porte à laisser ces pauvres domestiques seuls, livrés à eux-mêmes, libres de faire ce qu'ils veulent, en leur absence? — N'y a-t-il pas aussi beaucoup de domestiques que l'amour du plaisir entraîne à manquer à leurs devoirs envers leurs maîtres, en allant aux danses à leur insçu et contre leurs ordres, et qui par-là les privent de leur service?

Sixième Commandement.

Le sixième commandement n'est-il pas violé à cause des danses? Des meurtres y ont été commis, par suite de querelles et de batteries. Il est rare, il est vrai, qu'on en ait emporté des hommes morts; mais que des hommes soient morts par suite des mauvais traitemens qu'ils y ont éprouvés, ou de l'échauffement et des excès, c'est ce que l'on ne saurait nier. — De plus, les danses sont la source de beaucoup d'autres péchés condamnés par le 6^e commandement. Ainsi, ils péchent contre ce commandement tous ceux qui se permettent d'assaillir, de blesser, ou de frapper autrui, de prêter leur secours à ceux qui se livrent à ces actions coupables; ceux qui, d'une manière ou d'une autre, portent leurs semblables à le faire! Ce commandement interdit de plus toute colère, toute parole insultante etc. etc. Les danses ont été fréquemment la cause de haines entre particuliers et particuliers; entre familles et familles; entre une portion d'un village et une autre portion de ce même village, et

même entre des villages voisins. — Or, *quiconque hait son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle demeurante en lui.* (1 Jean III. 15.) Donc les danses sont dans ce sens la cause de beaucoup de meurtres. — Mais le meurtre de l'ame est encore le plus affreux de tous. On s'en rend coupable quand on entraîne les hommes dans le péché, quand on leur donne de pernicious exemples, quand on tourne la Religion en ridicule en leur présence; les danses en conduisant à ces choses, occasionnent le plus grand des meurtres.

Septième Commandement.

Le 7^e commandement, défend l'adultère; c'est-à-dire un commerce impur qu'aurait une personne mariée avec quelqu'un qui ne serait ni son mari, ni sa femme; ou qu'aurait une personne non mariée, avec une personne mariée; il défend aussi la fornication ou la paillardise, c'est-à-dire, un commerce impur entre deux personnes qui ne sont pas mariées, lors même qu'elles auraient l'intention de se marier; il défend tout acte, parole et pensée contraires à la chasteté! Ces péchés qu'un monde corrompu regarde comme de légères fautes, et même comme des sujets de plaisanterie, ne sont pas envisagés de cette manière par *Celui qui doit juger les vivans et les morts.* L'Enfer, oui, le terrible Enfer, voilà le partage des impudiques, qui ne se seront pas convertis! La parole de Dieu le dit: *ne vous abusez point; ni les IMPURS, ni les idolâtres, ni les ADULTÈRES, NI LES EFFÉMINÉS, NI CEUX QUI COMMETTENT DES PÉCHÉS CONTRE NATURE, ni les larrons, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisans, ni les ravisseurs, N'HÉRITERONT POINT LE ROYAUME DE DIEU.* (1 Cor. VI. 10.) Elle dit encore, écoutez bien! *Mais pour les timides, les incré-*

dules, les exécrables, les meurtriers, les FORNICATEURS, les empoisonneurs, les idolâtres, et tous les menteurs, leur part sera dans l'étang ardent de feu et de soufre, ce qui est la seconde mort. (Apoc. XXI 8.)

Or qui pourrait dire les impuretés qui se commettent, à la faveur des ombres de la nuit, par les personnes des deux sexes, particulièrement à la suite des danses ? Après ces fêtes païennes, les garçons selon un usage scandaleux, vont accompagner les filles jusques dans leurs demeures, et y passent souvent, le reste de la nuit, dans les souillures de la chair et de l'esprit.—Jeunes gens, les ténèbres ne vous cachent point à l'Éternel ; il a vu vos impuretés ; et ce qui se sera fait ici bas, dans les ténèbres, sera dévoilé au grand jour des rétributions, où *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres* ; Il vous jugera, alors, non d'après les fausses idées que vous vous faites de ce péché, mais d'après sa Loi qui déclare QUE LES IMPURS N'HÉRITERONT POINT LE ROYAUME DE DIEU ! Et vous, pères et mères, qui savez ce qui se passe dans vos demeures, et qui ne vous servez pas de cette autorité que Dieu vous a donnée sur vos enfans, pour faire de vos maisons, l'asyle des bonnes mœurs ; souvenez-vous que Dieu vous en demandera compte !

Mais, lors même que les danses ne porteraient pas à transgresser ce commandement, par les actions honteuses dont nous venons de parler, combien souvent ne le font elles pas violer, par des paroles sales, par des chansons malhonnêtes ! Celui qui sait le mieux y présenter des idées impures, d'une manière plaisante, n'est-il pas le roi de la fête ? Et combien qui aspirent à cette dignité ! On dit de lui : « c'est celui-là qui en sait ! c'est celui-là qui sait bien amuser son monde ! il a de l'esprit ! il est gentil ! etc. etc. »

Les danses, enfin, produisent, et fortifient des pensées et des désirs contraires à l'honnêteté. Qu'on

y fasse bien attention ; le Seigneur a dit : *Celui qui regarde une femme avec convoitise a déjà commis adultère avec elle dans son cœur.* (Matth. V. 28.) Par conséquent on est condamnable devant Dieu, non pas seulement par les paroles et les actions, mais aussi par les pensées.—O vous qui commettez de tels péchés, hâtez-vous, nous vous en conjurons, par l'intérêt que nous prenons à votre sort avenir, hâtez-vous de vous convertir et de faire votre paix avec Dieu, en vous lavant ; par la foi, dans le sang de Christ.

Huitième Commandement.

Le 8^e commandement qui défend de dérober, est aussi quelquefois violé à cause des danses. N'a-t-on jamais vu, nous ne disons pas tous ceux qui y prennent part, mais quelques-uns prendre à leur parens ou à d'autres, de l'argent ou des objets quelconques, qu'ils vendaient pour avoir de quoi s'acheter quelque portion d'habillement qui pût les faire paraître avantageusement dans les danses ? N'a-t-on jamais vu des enfans dépenser à cette occasion, de l'argent qu'eux-mêmes, ou leurs parens vieux ou infirmes, avaient reçu des bourses publiques de charité, ou de personnes bienfaisantes ? Eh bien, lorsque pauvres ou riches, messieurs et dames, paysans et paysannes, dépensent de l'argent pour satisfaire à leurs penchans charnels, au lieu de s'en servir à soulager les nécessiteux, ou à procurer la Parole de vie à soi-même ou à d'autres, ils violent le 8^e commandement ; car détourner d'un emploi utile les biens que Dieu nous a donnés, et les faire servir à des usages pernicious, c'est une espèce de vol ? Enfin ne transgressent-ils pas ce commandement ceux qui cassent des verres et des bouteilles et qui ne les payent pas, comme cela a souvent lieu dans ces fêtes ; ou qui font des dégâts dans les propriétés

d'autrui en s'en retournant , qui gâtent des arbres et des haïes , qui brisent des cloisons etc.

Neuvième Commandement.

Le 9^e commandement défend, outre le *faux témoignage* proprement dit, devant les Juges , la calomnie, la médisance , le mensonge , la flatterie etc. Ces péchés se commettent fréquemment dans les danses. — Celui-ci, afin de faire briller son esprit, inventera des faussetés sur une personne absente , (ce qui s'appelle calomnie ,) et les dira de manière à faire rire ! Celui-là exercera sa langue à parler des défauts du prochain, (ce qui est la médisance,) et fera des remarques défavorables sur telle et telle personne, sur la posture que tient un tel, sur les habillemens d'un autre, sur la mauvaise façon d'un troisième etc. Surtout que ne dit-on pas, dans les danses, de ceux qui, par amour pour Jésus, ne veulent pas y aller? ce sont des avarés, des bigots, des orgueilleux, des gens qui veulent s'enterrer tout vifs, qui aiment mieux prier que danser etc. Dieu sait, si par colère de ce que leur conduite retirée condamne les dissipations du plus grand nombre, on n'invente pas sur leur compte des choses, dont on sait bien qu'ils sont innocens, et qu'ils ont en horreur !

De plus, les affronts qu'on se fait les uns aux autres dans les danses, occasionnent beaucoup de calomnies et de médisances. Que de paroles de mensonge ne s'y prononce-t-il pas, dans le but de flatter celle-ci sur sa jolie figure, celle-là sur sa belle tournure etc.

On oublie que LES MÉDISANS N'HÉRITERONT POINT LE ROYAUME DE DIEU et QUE LA PART DE TOUS LES MEN-TEURS SERA DANS L'ÉTANG ARDENT DE FEU ET DE SOUFRE.

Dixième Commandement.

Il est facile de faire voir comment les danses sont une source de *convoitises*, ou de désirs contraires à la volonté de Dieu, et par conséquent comment elles font violer le 10^e. Commandement. Combien de fois n'y convoite-t-on pas la femme du prochain, quand celle-ci au lieu de rester à la maison pour surveiller ses enfans et ses domestiques, court à ces plaisirs, pernicious pour chacun, mais surtout pour une mère et une épouse ! on y convoite le fils et la fille d'autrui, son serviteur, sa servante, les succès de celle-ci, la figure de celle-là, les habillemens d'une autre etc. etc.

Ainsi, puisque l'on trouve dans la Parole de Dieu des passages qui condamnent ce qui se fait actuellement dans les danses, et qui en font un des caractères du méchant ; puisqu'elles sont opposées à l'esprit de l'Évangile ou aux sentimens qu'il exige des chrétiens ; puis qu'enfin elles conduisent à des péchés clairement défendus dans la loi de Dieu, il est clair, comme le jour, qu'elles sont condamnées par la Bible, et que toute personne qui aura le désir de conformer sa conduite à la Loi de Dieu devra les fuir avec le plus grand soin !

Ce que nous disons ici des danses du peuple, nous le disons aussi de celles des messieurs et des dames, appelées, des bals. Les déclarations de l'Écriture contre les danses sont générales ; elles frappent sur celles des classes plus relevées, comme sur celles des classes qui le sont moins. Les bals, d'ailleurs, comme les danses proprement dites, sont contraires à l'esprit de l'Évangile. Enfin, quoiqu'il y ait sous certains rapports un vernis extérieur dans les plaisirs de ceux qu'on appelle, les gens comme il faut ; quoique par exemple, il ne soit pas du bon ton

d'y jurer ; cependant , la Sainte Loi de Dieu y est violée de beaucoup de manières , comme il serait facile de s'en convaincre , en comparant ce qui s'y fait , avec les commandements de Dieu , ainsi que nous l'avons fait pour les danses du peuple. L'extérieur, à quelques exceptions près, est le même ; on ne peut pas seulement dire que ce soit *un sépulchre blanchi, beau au dehors* ; car les médisances, les flatteries, les paroles vaines, le luxe, les excès etc. , ne sont pas quelque chose de bien *beau*, devant l'Évangile ; et quant au fond, c'est le fond d'un tombeau ; on y trouve *des ossemens de morts et toute sorte de pourriture*.

III^e. RAISON QUE LE MONDE AVANCE EN FAVEUR DES DANSES.

Une troisième raison que les partisans des danses avancent en leur faveur, c'est que notre Seigneur Jésus-Christ a assisté aux noces de Cana. (Jean II. 1—11.) Mais, qu'est-ce que cela prouve en faveur des danses ? St. Jean ne dit point qu'on y ait dansé. Voici ce que dit un auteur sur les repas des noces parmi les Hébreux ; « le repas de la noce se faisait » avec beaucoup de bienséance. On chantait à table » des louanges et des cantiques en l'honneur de » Dieu »

Ceux qui supposent que Jésus a assisté à des noces, comme celles qui se célèbrent ordinairement dans notre pays, au milieu des plaisanteries, des bouffonneries, des chants profanes et impurs, des cris de joie et des danses, font voir qu'ils ignorent comment se célébraient les noces anciennes ; mais ils font voir aussi qu'ils n'ont jamais bien réfléchi à la dignité, à la sainteté parfaite de Jésus Christ. Quoi ! le Fils éternel de Dieu, qui s'est fait chair, pour expier, au prix des plus grandes souffrances les

iniquités de son peuple ; qui a connu, comme Dieu et comme victime pour le péché, toute la haine dont le péché est digne ; le Fils de Dieu aurait approuvé par sa présence le péché même, ces danses qui sont la cause et la réunion de tant de péchés, ainsi que nous l'avons suffisamment prouvé !

Il aurait dit, *qu'il n'était pas venu abolir la loi et les prophètes, mais les accomplir*; (Matth. V, 17.) et cependant il aurait favorisé par sa présence des divertissemens qui entraînent la violation de cette loi sainte !

Il aurait dit, qu'il fallait *renoncer à soi-même, prier en tout tems, avoir ses reins ceints et ses chandelles allumées*, et il aurait encouragé, par sa présence, des joies qui tuent l'esprit de prière, de vigilance et de renoncement !

JESUS CHRIST aurait recommandé à ses disciples, de s'abstenir des excès, des bouffonneries, des plaisanteries, et il les aurait conduits lui même dans une assemblée, où l'on se serait livré à ces choses ! Ah ! vous faites injure à JESUS CHRIST, vous montrez que vous ne le connaissez que de nom, en nourrissant une telle pensée ! Afin de vous faire mieux comprendre que le FILS DE DIEU n'a pas assisté à des noces, où l'on se fût livré aux vanités aux quelles on se livre souvent de nos jours dans ces occasions là ; je veux supposer un instant, que ce DIEU SAUVEUR descendît tout à coup sur cette terre et se montrât au milieu des repas et des danses d'une noce, au milieu de toutes ces folies, de toutes ces chansons qui les accompagnent ordinairement, dites-le, lecteurs, pourriez vous supporter sa présence ? ne vous sentiriez vous pas mal à votre aise devant ses yeux trop purs pour voir le mal ? La présence d'un St. Paul, d'un St. Pierre, d'un St. Jean, ne vous serait elle pas importune ? ne vous gênerait-elle pas ? ne troublerait

elle pas vos joies ? La simple présence d'un Pasteur vénérable, grave, sérieux, ne vous semblerait-elle pas souverainement malséante au milieu de vos danses ? ne vous scandaliserait-elle pas ? ne diriez-vous pas, que ce n'est pas sa place ? ne penseriez-vous pas qu'il compromettrait son caractère, s'il approuvait ce qui se fait dans des circonstances semblables ? et n'estimeriez-vous pas qu'il ferait son devoir, s'il montrait sa désapprobation en se retirant, après avoir fait entendre quelques paroles chrétiennes, pour rappeler à cette jeunesse, que le Seigneur l'appelle à d'autres joies ! Et vous voudriez que *le Saint et le Juste* eût approuvé ce qui serait mal-convenable à un pécheur d'approuver ! que le *Maître* se fût trouvé là où le *serviteur* ne devrait pas être !! Ah ! la présence de JESUS CHRIST, vous le sentez en quelque sorte, serait tellement extraordinaire, dans des noces telles que les vôtres, que vous ne parlez pas de Lui, ni de ses graces au milieu de ces vanités ! que celui qui voudrait en parler, serait chargé de noms injurieux ! qu'on lui dirait, « ce n'est pas ici le lieu » de parler de JESUS CHRIST ! » Lecteurs, si ce n'est pas la place d'en parler, serait-ce sa place à Lui-même ? répondez !

Non, encore une fois, il n'a pas assisté à des noces mondaines ; il n'a pas commencé son ministère par encourager la vanité. *Il a*, au contraire, *commencé à faire des miracles* (Jean II. 11.) dans le repas des noces de Cana ; il a changé de l'eau en vin ; *il a*, comme le dit l'Évangile, *manifesté sa gloire* : il a donné à ses disciples une preuve frappante qu'il était le Messie, afin de les affermir dans la foi ; aussi St. Jean dit : *et ses disciples crurent en lui.*

Jésus n'a pas approuvé ces vanités qui accompagnent les noces des mondains. Ses disciples ne peuvent donc pas les approuver. — Ce n'est pas seulement à pré-

sent que les fidèles, ont regardé ces vanités comme contraires au christianisme : car il y eut à Laodicée en Phrygie un concile, c'est à dire une assemblée de plusieurs ecclésiastiques, l'an 364 après la naissance de Jésus Christ, c'est à dire, il y a mille quatre cent soixante six ans; et voici comment est conçu le 53^e Canon, ou décision de ce concile : « Il ne » faut point que les chrétiens qui vont aux noces » fassent des bals, ni des danses; mais il faut qu'ils » soupent et qu'ils dinent sobrement, comme il est » séant à des chrétiens. » (Voyez l'histoire de l'Eglise et de l'Empire par Le Sueur, an 364.)

Maintenant, partisans des danses, vous comprenez, nous l'espérons du moins, qu'en appuyant votre avis touchant ces plaisirs là, sur les noces de Cana, vous l'appuyez sur quelque chose qui ne prouve rien en leur faveur. — Mais il nous semble que nous vous voyons venir à nous, en triomphe et tout joyeux, nous dire : « Doucement, doucement; vous vous » trompez; ne vous pressez pas tant de condamner » nos danses: lisez le chapitre III de l'Ecclésiaste; » voyez, il y est dit; *il y a un tems pour toutes choses; un tems pour rire, un tems pour sauter de » joie.* » C'est là une 4^e raison que les partisans des danses avancent pour les justifier. Examinons ce passage et voyons si l'on est bien fondé en prétendant qu'il autorise les danses actuelles.

IV^e. RAISON QUE LE MONDE AVANCE EN FAVEUR DES DANSES.

La quatrième raison que les partisans des danses avancent en leur faveur, est ce passage de l'Ecclésiaste, ch. III. verset 4^e : *il y a un tems*

de pleurer et un tems de rire ; un tems de lamenter et un tems de sauter de joie.

Eh ! bien , lecteurs , examinons ce passage.

Salomon dit qu'il y a un tems de *sauter de joie* : mais qui vous a dit qu'il parle de la joie mondaine ? n'est-il pas possible qu'il fasse mention de la joie sainte , de cette joie que montrait David quand il sautait *de toute sa force devant l'Eternel* , en accompagnant l'Arche ?

Mais, supposons que Salomon dans le passage en question, parle de la joie mondaine, ce qui est possible ; qui vous autorise , lecteurs , à l'entendre comme si ce Roi inspiré eût approuvé cette joie ? Lisons ces versets qui sont avant et après : *A toute chose sa saison , et à toute affaire sous les cieus son tems. Il y a un tems de naître , et un tems de mourir , un tems de planter , et un tems d'arracher ce qui est planté ; un tems de tuer et un tems de guérir ; un tems de démolir , et un tems de bâtir ; UN TEMS DE PLEURER , ET UN TEMS DE RIRE ; UN TEMS DE LAMENTER , ET UN TEMS DE SAUTER DE JOIE ; un tems de jeter des pierres , et un tems de les ramasser ; un tems d'embrasser , et un tems de s'éloigner des embrassemens , un tems de chercher et un tems de laisser perdre ; un tems de garder , et un tems de rejeter ; un tems de déchirer , et un tems de coudre ; un tems de se taire , et un tems de parler ; un tems d'aimer , et un tems de haïr ; un tems de guerre , et un tems de paix. (Ecclésiaste III depuis le v 1 au v 8.)*

Oui , supposons que ces mots , *il y a un tems de sauter de joie* , signifient , il y a un tems de danser , cela veut-il dire , il est permis de danser ? nullement ; car si ce passage avait ce sens , il faudrait en conclure que Salomon a dit aux versets 8^e et 3^e , il est permis de haïr , et de tuer ; puisqu'il est écrit : *il y a un tems de haïr ; il y a un tems de tuer.* Il n'y

aurait pas un péché qui ne pût être excusé de cette manière. Le voleur pourrait dire pour se justifier; il y a un tems pour toute chose, par conséquent un tems pour dérober. L'ivrogne et le paillard en pourraient dire autant, et ainsi de suite.

Si Salomon avait voulu dire, ce que vous lui faites dire, savoir, qu'il est permis de danser, non-seulement il se trouverait en contradiction avec les passages d'Ésaïe V. 11. 12. 14. et de Job. XXI. 7. à 13. rapportés plus haut, et avec les commandemens de Dieu que nous avons vus être violés dans les danses de notre peuple, mais il se trouverait être en contradiction avec ce qu'il dit lui-même, dans ce même livre de l'Écclésiaste; *vanité des vanités, dit l'Écclésiaste; vanité des vanités, tout est vanité. J'ai dit en mon cœur: voyons, que je t'éprouve maintenant par la joie et prends du bon tems; et voilà, cela aussi est une vanité. J'ai dit touchant le ris: il est insensé; et touchant la joie, de quoi sert-elle?* (Eccl. I. 2. II. 1. 2.)

Si Salomon avoit voulu dire au chap. III. v. 4. il est permis de danser, aurait-il adressé au jeune homme cette exhortation; *jeune homme, réjouis-toi en ton jeune âge, et que ton cœur te rende gai aux jours de ta jeunesse, et marche comme ton cœur te mène, et selon le regard de tes yeux; MAIS SACHE QUE POUR TOUTES CES CHOSES DIEU T'AMÈNERA EN JUGEMENT. — Souviens-toi de ton Créateur aux jours de ta jeunesse, avant que les jours mauvais viennent desquels tu diras; je n'y prends point de plaisir.* (Eccl. XII. 1. 3.) — Enfin, écoutez le verset 15 du chapitre XII, qui nous apprend de quelle manière on doit expliquer le livre entier de l'Écclésiaste: *le but de tout le discours qui a été ouï, (c'est à dire de tout l'Écclésiaste) c'est: crains Dieu, et garde ses commandemens; car c'est le tout de*

l'homme : or l'explication que vous donnez du verset 4, du chapitre III, conduit naturellement à la transgression des commandemens de Dieu ; donc elle est fautive.

Nous pensons en conséquence que Salomon, au lieu de donner dans ces 8 premiers versets du chapitre III, des règles de conduite à suivre, ne fait autre chose que rapporter des faits, qui, se succédant continuellement les uns aux autres, avec plus ou moins de rapidité, prouvent que toutes les affaires de ce monde sont variables : ce qui montre qu'il présente ces choses comme des faits qu'il a remarqués, plutôt que comme des devoirs à pratiquer, c'est que dans le nombre de ces choses dont il parle dans ces 8 versets, outre des choses bonnes, il y en a qui ne peuvent être des devoirs, comme *de naître et de mourir* : il y en a qui sont mauvaises comme *de tuer et de haïr*. Salomon ne rapporte donc que ce qu'il a vu, comme le prouve le verset seizième, où il dit, *j'ai encore vu sous le soleil* ; remarquez le mot *encore*, qui lie le contenu de ce verset et des suivans avec ce qui précède. L'écrivain sacré ne dit pas, vous ferez telle et telle chose ; mais il dit : *j'ai encore vu sous le soleil, que dans le lieu établi pour juger, il y a de la méchanceté, que dans le lieu établi pour faire justice, il y a de l'impieété* ; c'est comme si Salomon eût dit : outre les choses que je viens de rapporter, parmi lesquelles il y en a qui ne sont point des devoirs, comme *de naître et de mourir* ; parmi lesquelles il y en a d'autres qui sont de bonnes actions, comme *d'aimer* etc. d'autres qui sont mauvaises comme *de haïr* etc. outre ces choses, *j'ai encore vu sous le soleil, que dans le lieu établi pour juger, il y a de la méchanceté*. De quoi il tire cette conséquence au verset 17. *J'ai dit en mon cœur, Dieu jugera le juste et l'injuste ; car il y a un tems pour tous les desseins des hommes et*

pour toutes leurs actions ; (c'est-à-dire pour juger tous leurs desseins et toutes leurs actions ; ce qui aura lieu au jour du Jugement.)

Nous ne trouvons donc rien dans la Parole de Dieu, qui puisse justifier vos plaisirs, ô partisans des danses : au contraire, nous y trouvons beaucoup de choses qui les condamnent. Ainsi, ne soyez pas surpris, encore une fois, si le disciple de Jésus-Christ, qui lit la Bible pour recevoir, au sérieux, ce qu'elle dit, ne veut point prendre part à des choses qu'elle défend. Pendant que vous vous réjouirez *dans des choses de néant*, dans votre fausse joie qui finit par l'ennui, et où, même en riant, le cœur est triste ; (Prov. XIV. 13.) nous, au contraire, nous nous réjouirons extrêmement en l'Eternel, et notre ame s'égaiera en notre Dieu ; car il nous a revêtus des vêtemens du salut, et nous a couverts du manteau de la justice. (Esaïe LXI. 10.)

V^e RAISON QUE LE MONDE AVANCE EN FAVEUR DES DANSES.

Une cinquième raison que les partisans des danses avancent en faveur de leurs divertissemens, est : « que » la danse est une action indifférente en elle-même, » qui comme les autres actions indifférentes peut de- » venir bonne ou mauvaise, suivant la manière dont » on s'y comporte, et qui par conséquent est une » chose bonne, pourvu qu'en la faisant on ne se que- » relle pas, qu'on ne se batte pas, qu'on ne boive pas » trop de vin, et en général pourvu qu'on s'y conduise » honnêtement et qu'on y aille dans un bon but. »

La danse, dites-vous, est une action indifférente, c'est-à-dire, qui n'est ni bonne ni mauvaise. — Vou- driez-vous bien nous dire dans quel endroit de l'E- criture Sainte, le seul livre qui doit faire règle, il est parlé d'actions indifférentes ? En attendant nous

demeurerons persuadés que la Bible ne parle que de deux espèces d'actions, savoir les bonnes et les mauvaises. Elle dit : *cessez de mal faire ; apprenez à bien faire.* (Es. I. 16. 17.) Elle dit : *ayez le mal en horreur ; attachez-vous fortement au bien ;* (Rom. XII. 9.) Le *mal*, voilà les actions mauvaises ! Le *bien*, voilà les bonnes actions ! — Mais elle ne parle pas d'actions qui tiennent un milieu, qui ne soient ni bonnes, ni mauvaises. Manger et boire, par exemple, ne sont point des actions indifférentes : car si quelqu'un mange et boit *pour la gloire de Dieu, au nom du Seigneur Jésus*, pour soutenir des forces qu'il désire lui consacrer, animé à cela, par la foi qu'il a en son Sauveur, par reconnaissance pour sa bonté, dans ce cas, il fait, en mangeant et en buvant, une bonne œuvre : puisqu'il obéit à la Parole de Dieu qui dit : *soit que vous mangiez, ou que vous buviez, ou que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu* (1 Cor. X. 31.) et, *quelque chose que vous fassiez soit par parole, soit par action, faites tout au nom du Seigneur Jésus, rendant grâces par lui à notre Dieu et Père.* (Col. III. 17.) — Si je me promène dans ce but, cette action aussi est une bonne œuvre. — Mais, si au contraire je mange, je bois, je me promène, par sensualité, gourmandise, et désœuvrement ; ou même, si je fais ces choses, quoique avec modération, sans avoir *la gloire de Dieu*, pour but, et la foi au Seigneur Jésus, pour principe de ces actions, elles sont alors mauvaises, parceque j'ai violé ce que dit la Parole, *faites tout pour la gloire de Dieu et au nom du Seigneur Jésus.* — Manger, boire, se promener, sont donc toujours des actions bonnes ou mauvaises, et jamais indifférentes.

Quant aux danses, puisqu'il n'y a point d'actions indifférentes, elles sont donc ou de bonnes ou

de mauvaises œuvres. Or, sont-elles de bonnes œuvres ? Condamnées par l'Écriture, opposées à l'esprit de l'Évangile, étant une des causes de la violation des commandemens de Dieu, il est impossible qu'elles soient de bonnes œuvres. Elles sont donc, de leur nature, mauvaises. Après cela, ne parlez pas de les rendre bonnes par le but : car le but ne rend jamais bons de mauvais moyens. Un enfant qui volerait dans le but de donner à ses parens, n'en aurait pas moins fait une action mauvaise et dont les tribunaux feraient justice. — D'ailleurs, qui osera dire : je vais danser *pour la gloire de Dieu et au nom du Seigneur Jésus* ? Quand une action est faite, en son nom, on peut appeler la bénédiction divine, par la prière, sur cette action ; qui osera dire qu'on pût en faire de même pour la danse ? — Ce n'est pas au nom de Jésus qu'on danse ; c'est au nom des passions charnelles, qui trouvent un abondant aliment dans les danses : ce n'est pas pour la gloire de Dieu ; mais pour oublier Dieu. — Enfin, vous dites qu'il est permis d'y assister, pourvu qu'on ne s'y batte pas, qu'on n'y boive pas trop de vin. Mais d'abord, avant d'y aller, pouvez-vous assurer que d'autres n'y feront rien de semblable ; que vous-mêmes ne serez pas entraînés à commettre ces choses ? D'ailleurs les danses fussent-elles paisibles, exemptes de querelles, d'excès, d'ivrognerie, elles sont toujours mauvaises, parcequ'il est impossible de dire, que c'est *au nom du Seigneur Jésus et pour la gloire de Dieu*, que l'on danse : parceque les danses les plus décentes sont opposées à des déclarations de l'Écriture, à l'esprit de l'Évangile, et entraînent à nombre de péchés, et surtout aux péchés du cœur.

O vous qui approuvez et aimez les plaisirs du monde, vous avez vu qu'ils ne sont nullement autorisés par la Parole de Dieu : au contraire, condamnés par elle.

Que direz-vous maintenant ? — Si vous faites profession de ne pas rejeter la Bible et de croire que Dieu vous jugera d'après elle, ne semble-t-il pas, que vous devriez être convaincus, et céder à la clarté de cette Parole ? — Mais, hélas, avec une foi morte, on n'est pas si soumis et si docile ; la voix du Tentateur et celle des passions, parlant un langage plus flatteur que celui de la vérité, l'on résiste encore et quoique convaincu, du moins en partie, l'on s'écrie ; » c'est pourtant assez vrai ; mais nous ne pouvons » nous passer de plaisirs. » — Lecteurs, est-ce-là votre langage ? Si c'est le vôtre, nous venons vous dire : oh ! que vous êtes malheureux, de ne pouvoir vous passer d'offenser Dieu ! Nous ne pouvons pas exprimer, combien vous êtes à plaindre, que ce soit un besoin pour vous de violer sa Loi, de braver sa justice, de vous jouer de sa Parole ! Vous avez donc ce besoin ! oh ! quel besoin, grand Dieu ! — Lecteurs, s'il vous faut absolument faire ce que Dieu défend, il vous faudra absolument aussi subir les conséquences éternelles du péché et de la révolte ! — Si vous ne pouvez absolument pas vous passer de ce que Dieu condamne, il vous faudra absolument aussi vous passer d'être avec lui dans le Ciel ! — Votre volonté est en opposition avec celle de Dieu ; pour que vous puissiez, dans cet état-là, être admis dans son royaume, il faut nécessairement ou que Dieu change de volonté, et de nature, ou que ce soit vous qui en changiez ! — Pensez-vous que ce soit au Créateur à soumettre sa volonté à celle de la créature ? Non, c'est à vous, de changer, qui êtes pécheurs, et non à Dieu qui est

Saint; oui, c'est à vous, de changer, si vous voulez être admis aux joies du Paradis. Jésus l'a dit: *en vérité, en vérité, je te dis; si un homme n'est pas né de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu.* (Jean III. 3.) Mais, je suppose un instant, que vous fussiez reçus dans le ciel, tels que vous êtes, avec l'amour du plaisir dans le cœur, ne pouvant vous passer de danses, de vanités, remplis de tiédeur pour les choses spirituelles, pour la prière, pour la Parole de Dieu; que feriez-vous dans le ciel, avec les goûts que vous avez? vous ne sauriez y être heureux! Le Paradis ne serait point pour vous le séjour du bonheur: car là, il n'y aura ni danses, ni excès, ni chansons profanes, ni conversations légères. Tous les plaisirs des bienheureux seront de chanter des Cantiques, d'aimer Dieu, de le connaître parfaitement. (Apoc. IV. 8 à 11. V. 9 à 14. VII. 10 à 12.) Que serait pour vous, comme vous êtes, une telle éternité? elle vous paraîtrait une éternité ennuyeuse? Pour que vous y fussiez heureux, il faudrait que Dieu changeât son Paradis, qu'il fit un Paradis sensuel; il faudrait qu'il bannît du Ciel ceux qui l'aiment, et que vous n'aimiez point; car eux ne pourraient être heureux dans des vanités que l'ESPRIT SAINT leur a appris à haïr; il faudrait, qu'il n'y admît que ceux qui n'éprouvent pour lui que tiédeur! car, si ici bas, avec votre amour pour le monde, vous étiez appelés à passer, seulement une journée entière, avec de pieux chrétiens, dans des entretiens sérieux, dans le chant des louanges de l'Éternel, dans la prière, dans la lecture et la méditation de la Parole, oh! combien cette journée vous paraîtrait longue! que vous aspireriez à la voir finir, ou à sortir d'une société aussi triste à vos yeux! — Et l'éternité employée ainsi, encore une fois, que serait-elle pour vous? elle ne vous paraîtrait qu'une éternité ennuyeuse.

Chers lecteurs, vous dites peut-être, cédant à la force de la vérité ; « c'est vrai, tels que nous sommes, nous ne pourrions pas prendre plaisir aux joies du ciel ; mais Dieu nous changera, après cette vie, quand nous aurons souffert un certain tems. » Voilà donc l'erreur dangereuse, où Satan vous pousse, pour mieux vous perdre : il vous fait rejeter l'éternité des peines, afin de vous y précipiter plus sûrement. — La Parole de Dieu renverse cette trompeuse espérance ; elle est le marteau qui met en pièces tous ces systèmes si agréables à la chair et aux passions. Elle va parler, cette divine Parole ; écoutez-la, avec tremblement. — *Jésus dira à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits, et allez dans LE FEU ÉTERNEL, qui est préparé au Diable et à ses Anges. — Et ceux-ci s'en iront aux PEINES ÉTERNELLES ; mais les justes à la vie éternelle. — (Matth. XXV, 41, 46.)* — JÉSUS, au ch. IX selon St. Marc, dit ces mots, en parlant de la Géhenne ou de l'Enfer, où seront précipités les méchans ; où LEUR VER NE MEURT POINT, ET OÙ LE FEU NE S'ÉTEINT POINT (v. 44) ; au v. 46, il répète : où LEUR VER NE MEURT POINT ET OÙ LEUR FEU NE S'ÉTEINT POINT ; et au v. 48, il répète encore la même déclaration : où LE VER NE MEURT POINT, ET OÙ LE FEU NE S'ÉTEINT POINT. — Que dit Abraham depuis le Paradis, au mauvais riche dans l'Enfer : *il y a un grand abîme entre vous et nous ; de sorte que ceux qui voudraient passer d'ici vers vous ne le peuvent ; non plus que ceux qui voudraient passer de là ici. (Luc. XVI, 26.)* Lisez et relisez ces passages, et tremblez !

« Cependant, dites-vous, Dieu est miséricordieux ; » il nous pardonnera avant notre mort. — Ah ! certainement il est miséricordieux ! qui le sait, comme ceux qui ont déjà éprouvé sa miséricorde ! Mais, sachez qu'il ne l'exerce qu'en faveur de ceux qui croient vérita-

blement, et qu'il ne vous pardonnera point vos péchés, à moins que vous ne vous convertissiez et que vous ne veniez de tout votre cœur au SEIGNEUR JÉSUS. *S'il n'y a point de condamnation, c'est pour ceux qui sont en Jésus-Christ, lesquels ne marchent point selon la chair, mais selon l'Esprit.* (Rom. VIII. 1.) Or, c'est selon la chair que vous marchez, et nullement selon l'Esprit.

« Nous espérons, dites-vous enfin, que Dieu nous » changera avant de mourir. » — C'est le souhait de nos cœurs ; c'est la prière que nous faisons à Dieu pour vous ! — Mais rien de plus téméraire de votre part que de prononcer cette parole, « nous espérons que » *« Dieu nous changera, »* tout en poursuivant un train que Dieu condamne ; c'est dire, « péchons, et la grâce » abondera » — Dieu vous crie : *Convertissez-vous et détournez-vous de tous vos péchés ! Dites-lui donc : Convertis-moi et je serai converti !* — Mais si vous persévérez dans vos vanités, craignez, oui, craignez le juste Jugement de Dieu — Lecteurs, n'en éprouvez-vous pas quelque crainte ? Pour nous, nous pensons, que c'est en partie, pour se distraire de cette crainte, que plusieurs se jettent dans les dissipations : ils chantent ; ils rient ; ils poussent des cris de joie ; ils font résonner le bruit des instrumens de musique, pour surmonter la frayeur que leur inspire l'éternité : semblables en quelque sorte, à celui qui ayant peur du silence et de l'obscurité d'une nuit profonde, chante de toutes ses forces, pour se rassurer lui-même ?

D'autres plus incrédules encore, ne s'inquiètent pas si les danses sont permises ou condamnées par l'Écriture ; ils font profession de n'y point croire : ils disent que « quand on est mort, tout est mort : » *» mangeons et buvons, car demain nous mourrons »*

Pauvres malheureux, êtes vous bien fermes dans votre système ? ne vous est-il jamais venu à l'idée,

« si pourtant tu te trompais ! » La pensée du Jugement ne vous a-t-elle jamais saisis d'effroi ? — Surtout, serez-vous fermes dans votre système, quand vous serez arrivés sur le lit de mort ? Beaucoup d'incrédulés ont vu échouer dans ce moment tout leur courage. L'un des plus fameux du dernier siècle, (1) qui a répandu à pleines mains sur la Bible les moqueries et le mépris ; celui qui appelait le Livre de Dieu, son ennemi ; qui disait à ceux qui s'étonnaient qu'il eût ce livre sur sa table, « un bon général ne perd jamais de vue son ennemi » cet homme, a expiré dans les plus grandes frayeurs ; et telle était sa crainte de la mort, que Monsieur Tr..... célèbre médecin qui l'avait soigné dans une maladie dont il guérit, a dit : « tout le témoignage que j'aurais pu lui rendre, est que je n'ai jamais vu que dans cet homme, jusqu'où peut aller le dernier excès de la peur » — O incrédules, recevez instruction !

Amateurs des plaisirs du monde, quelle que soit votre manière d'envisager la Bible, que vous fassiez profession de n'avoir aucune foi, ou que votre foi soit morte ; que vous croyez au jugement, ou non ; que vous y pensiez, ou non ; sachez, QU'IL NOUS FAUT TOUS COMPARAITRE DEVANT LE TRIBUNAL DE CHRIST, AFIN QUE CHACUN REÇOIVE SELON LE BIEN OU LE MAL QU'IL AURA FAIT, ÉTANT DANS SON CORPS. (2 Cor. V. 10.) — Vos doutes, votre incrédulité, votre insouciance, n'anéantiront pas CELUI QUI EST, ne le dépouilleront pas de sa qualité de Juge ; il vous faudra voir, ce que vous n'avez pas voulu croire !

Oh ! nous tremblons pour vous, quand nous pensons que c'est ici le tems des semailles pour l'éternité ; que *vous semez pour la chair*, et que *vous moissonnerez de la chair la corruption, le tourment*. — Nous avons compassion de vous, ô nos chers compagnons dans le voyage de cette vie ; nous venons à vous

(1) Voltaire.

avec affection, avec amour, avec des entrailles de miséricorde, avec le désir de contribuer à votre bonheur ; nous venons vous saisir de toutes nos forces sur le bord de l'abyme éternel, afin de vous empêcher d'y tomber ! Ne vous irritez pas contre nous ; car nous vous aimons ; laissez-vous, plutôt, entraîner loin du danger qui vous menace ; donnez-nous la main ; nous vous offrons la nôtre avec tendresse, pour vous aider à gagner un lieu de sûreté — Nous avons trouvé la paix et le bonheur ; nous venons vous dire, où nous l'avons trouvé : nous venons vous montrer ce Jésus, qui a fait voir en nous, une parfaite clémence ; qui peut vous enrichir de sa grâce, comme il nous a enrichis ; car nous aussi nous étions pauvres et nus ; nous aussi nous étions entièrement perdus ! *Oui, nous étions aussi autrefois nous-mêmes insensés, désobéissans, égarés, assujettis à toutes sortes de passions et de voluptés, vivant dans la malice et dans l'envie, dignes d'être haïs et nous haïssant les uns les autres. Mais lorsque la bonté et l'amour de Dieu notre Sauveur envers les hommes ont été manifestés, il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais selon sa miséricorde, par le baptême de la régénération et par le renouvellement du Saint-Esprit, qu'il a répandu abondamment sur nous, par Jésus-Christ notre Sauveur, afin qu'ayant été justifiés par sa grâce, nous ayons l'espérance d'être héritiers de la vie éternelle. (Tite III. 3-7.)* — Commencez donc par reconnaître que vous êtes *dignes d'être haïs de Celui qui a les yeux trop purs pour voir le mal : sentez vos misères et soyez dans le deuil et pleurez ; que votre ris se change en pleurs et votre joie en tristesse (Jaq. IV. 9) ; et quand vous vous sentirez perdus, allez avec confiance à ce BON SAUVEUR qui est venu chercher et sauver*

ce qui était perdu ; qui a toujours reçu avec tant de charité les cœurs froissés, et qui est éternellement le même. — Il vous encourage d'aller à lui, par cette douce parole : je ne jetterai point dehors celui qui viendra à moi. Oui, confiez-vous en lui, de tout votre cœur ; il est le Médecin : allez donc à lui pour être guéris : il nettoiera toutes vos souillures, quelque nombreuses, profondes, vieilles et dégoûtantes qu'elles puissent être ; ne craignez point, croyez seulement ; car il a tout accompli ; nous avons tout pleinement en lui ; son œuvre est parfaite ; il se plaît en la gratuité ; il effacera vos iniquités, et jettera tous vos péchés au fond de la mer. Il pardonne tant et plus ; il y a rédemption en abondance auprès de lui. — Ne craignez point, croyez seulement ; car nous sommes sauvés par grâce, par la foi ; cela ne vient pas de nous, c'est le don de Dieu ; ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie. (Eph. II. 8. 9.) Ceux qui croient sont justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ. Allez donc à lui, comme de misérables pécheurs, avec des cœurs brisés et avec confiance ; car, alors, il vous pardonnera tous péchés ; et en même tems il vous changera par son Esprit ; il vous fera goûter les plaisirs véritables ; vous vous réjouirez en notre Seigneur ; les choses vieilles seront passées ; et voici, toutes choses seront faites nouvelles. Vous sentirez alors que le service de Jésus est agréable ; et un seul regard porté sur lui, vous fera éprouver mille fois plus de joie et de bonheur que vous n'en avez éprouvé dans toutes les fêtes de la vanité ; et, enfin, il vous admettra aux joies éternelles de son Royaume.

Ô Seigneur, nous avons commencé par Toi ; nous sentons le besoin de finir par Toi. La bénédiction vient

de Toi : fais la reposer abondamment sur cet humble travail, afin qu'il prospère à ta gloire et à ta louange! Accompagne, pour l'amour de Christ, ces pages, de ton Esprit Tout-Puissant, partout où elles pénétreront! Sois avec ceux qui les liront, afin qu'elles fassent sur leurs cœurs une impression salutaire! Oh! qu'elles contribuent, en quelque chose, à amener le tems heureux, où les lieux, maintenant consacrés à la vanité, deviendront des Temples, où ton Nom sera invoqué; où les instrumens de musique serviront à publier tes gratuités; où tous pourront dire avec David : *tes témoignages sont tous mes plaisirs et les gens de mon conseil.* Amen! Que tout fidèle dise, Amen! *Oui, Seigneur Jésus, viens, Amen!*



YVERDON,

IMPRIMERIE DE L. FIVAZ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.
